

FLASH INFO - VILLIERS-LE-SEC

Edito

Une de plus ! Nous voici dans les premiers jours de l'année 2018 qui commencent par des moments conviviaux : le 6 janvier par la traditionnelle cérémonie des vœux et le 17 février par le repas annuel de la commune où nous aurons le plaisir d'accueillir nos seniors.

L'année 2017 a vu la concrétisation de trois projets importants :

- La micro-crèche « Les petits diabolins »
- L'extension de l'école maternelle
- L'accessibilité de la salle des fêtes, son nouvel équipement numérique (vidéoprojecteur et écran), ses grilles d'exposition et ses nouvelles tables.

460 000 € ont été investis cette année sans recourir à l'emprunt, malgré une forte baisse des dotations de 50% en 3 ans.

2018 verra d'autres projets se réaliser :

- La création d'un chemin empierré au bois du Charmois,
- La sécurisation de la traversée du village avec un ralentissement du trafic routier,
- L'accessibilité des toilettes au Lavoir Nord,

Cette nouvelle année verra également la révision de l'organisation du temps scolaire pour septembre 2018. Une concertation a été lancée dans le cadre d'une enquête menée par l'agglomération auprès des parents d'élèves et qui a abouti à un retour de la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée.

En attendant, toute l'équipe municipale se joint à moi, pour vous souhaiter, à vous et à votre famille, une bonne et heureuse année 2018, pleine de joies et de bonheurs ! Encore tous nos vœux de bonne santé et d'accomplissement personnel.

Très bonne lecture
Votre Maire,
Laurence MEUNIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2017

Tarifs de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018 : Le Conseil a décidé de les augmenter de 1%. Le tarif du compteur (forfait branchement) : passe de 24,75 € à 25 €, et celui du mètre cube d'eau, passe de 0,82 € à 0,83 €.

Cimetière et Columbarium : Tarifs des concessions à compter du 1^{er} janvier 2018 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer à 50 euros le tarif des concessions de cimetière, à 400 euros celui des cases du columbarium et à 50 euros leur renouvellement. Les concessions restent trentenaires.

Redevance de la Salle des Fêtes au 1^{er} janvier 2018 : Le Conseil a décidé de ne pas les augmenter. Toutefois, compte-tenu de la forte augmentation du poste concernant le chauffage (augmentation des dépenses de fonctionnement en électricité), il sera demandé une participation financière de 600 € aux associations du village qui utiliseront régulièrement la salle des fêtes.

Redevance de la salle dite du Lavoir Nord au 1^{er} janvier 2018 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif d'utilisation.

Désignation des délégués au SIAE MARNE – ROGNON

Suite à la fusion des deux syndicats d'eau au 1^{er} janvier 2018, le Conseil a désigné Mrs Christian VILLAUMIE et Olivier JOBARD comme membres titulaires ; Mme Laurence MEUNIER et M. Ludovic PICARD comme membres suppléants.

Transferts des Zones d'Activités à l'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Froncles, Bologne et Vignory

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité,

- d'introduire dans les actes de vente la possibilité pour l'Agglomération de prévoir un système de paiement différé, sans intérêts, au fur et à mesure des ventes aux entreprises et des besoins d'aménagement assortis de projets d'implantation d'entreprises, dans un délai qui ne saurait excéder 30 ans,

- De dire que les transactions foncières auront lieu en la forme administrative,
- De dire que les frais liés aux transactions foncières seront à la charge de l'Agglomération et que les surfaces définitives de certaines parcelles seront définies au vu d'un document d'arpentage.

Point sur les travaux :

Salle des Fêtes : Ils sont terminés. Le marquage au sol à l'extérieur sera réalisé en janvier 2018. La réception des travaux a eu lieu mercredi 20 décembre 2017.

Ecole Maternelle : Ceux-ci avancent selon le planning initialement prévu, les conditions météorologiques étant jusqu'à présent clémentes.

**Informations diverses de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2017**

• **Sinistre Grêle du 31 juillet 2017 :** Mme le Maire et M. le 1^{er} Adjoint ont reçu l'expert pour les différents dégâts occasionnés par la tempête : les toitures de la mairie et de la salle des fêtes, les tablettes à l'école maternelle ainsi que les lampadaires. Malgré les travaux réalisés par une entreprise après la tempête, des fuites sur le toit ont encore été constatées. En effet, le bureau du Syndicat des Eaux a été victime d'une inondation lors des intempéries du 11 novembre. C'est pourquoi la Commune a pris contact immédiatement avec une entreprise spécialisée dans les toitures en ardoises. Celle-ci a rédigé une estimation réelle des travaux à réaliser. Ceux-ci seront effectués début d'année 2018. Concernant les lampadaires, ils seront remplacés courant février 2018. Le coût total des dégâts d'élèvent à 50 000 €

• **Route de Brottes :** les nids de poule ont été rebouchés. Plusieurs Conseillers signalent que le goudron déposé s'effrite. Mme le Maire rappellera l'entreprise concernée.

• **Abri-bus de l'école :** Une conseillère municipale suggère de mettre une lumière à l'abri bus devant l'école maternelle, au moins pendant les mois d'hiver. Madame le Maire prend en considération sa demande et prendra contact avec un électricien.

• **Cabinet d'infirmières du village :** Mme le Maire a reçu les infirmières du village, qui sont à la recherche d'un local de plain-pied répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées. La Commune est en réflexion pour leur apporter une solution.



NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Cette année, pour l'Arbre de Noël, la Commune a proposé aux enfants de les emmener au cinéma avec au choix deux films, selon leur âge : Coco et Drôle de Petites Bêtes. En compagnie du Père Noël, plus de 50 bambins ont pris le bus en direction du cinéma « A l'Affiche », puis sont revenus pour le goûter offert par la Commune à la salle des fêtes, où ils ont retrouvé leurs parents.



NOËL À LA MICROCRÈCHE

Le jeudi 21 décembre dernier, la microcrèche « les Petits Diablotins » a organisé son premier Noël. Elle a ainsi proposé un spectacle de marionnettes, conçu par l'équipe d'accueil, suivi d'un goûter, en compagnie des parents des enfants fréquentant la structure.



ECHANGE DE VŒUX

Il existe des moments agréables dans la vie d'une municipalité et la cérémonie des vœux en fait partie.

Le samedi 6 janvier, la population a répondu très nombreuse à l'invitation et a pu découvrir à travers un diaporama le bilan des actions de la Commune et les activités de l'année 2017, ainsi que les projets pour 2018.

Les habitants du village ont pu ensuite partager le verre de l'amitié.



FLEURS DU GRAND PARDON

Une antenne de l'association du Grand Pardon, constituée de dames de Villiers-le-Sec, se réunit tous les lundis après-midi de 14h00 à 17h00 au Lavoir Nord, afin de réaliser des fleurs en papier. Pour l'occasion, Villiers-le-Sec sera également paré de fleurs en papier: l'église, la mairie, le Lavoir Sud et le rond-point.

Toutes les personnes intéressées par cette activité seront les bienvenues.

LES BONNES RÉOLUTIONS 2018

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage, de jardinage ou de confection de bois de chauffage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, taille haie, tronçonneuses, raboteuses, scies circulaires...), ne peuvent être utilisés qu'aux horaires prévus, soit :

Semaine : de 08h30 à 12h00

et de 13h00 à 19h30

Samedi : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche & jours fériés : de 10h00 à 12h00



Circulation de motos et quads

La voirie publique, les chemins d'exploitation, les prés et les champs exploités par des agriculteurs ne sont pas des terrains d'entraînement pour quads et motos. Concernant la circulation bruyante de quads et de motos non immatriculés et donc non assurés, nous demandons impérativement aux parents de ces « pilotes » de prendre leur responsabilité et de faire leur devoir parental.



Stationnement

Il est fréquemment constaté le stationnement de voitures et bus sur nos trottoirs. Ceux-ci ne sont pas des aires de stationnement.

Fumées et odeurs

Les activités dégageant des odeurs ou des fumées susceptibles d'incommoder le voisinage ou de présenter un danger sont interdites. Il s'agit notamment du brûlage de végétaux, pneus, matières plastiques, cartons, papiers. En brûlant vos déchets, vous encourez une amende de 450 €

Est également interdite l'utilisation dans les chaudières de combustibles non autorisés (bois renfermant de la colle par exemple).



Chiens

Les trottoirs ne sont pas des canisites. Certains chiens font leurs déjections aux endroits fréquentés, parfois même à l'intérieur de cours privées... et ceci sous l'œil bienveillant de leurs maîtres.

Laisser son chien faire ses besoins sur le trottoir est un signe de manque d'éducation évident du maître.

Il est rappelé que les sanctions pour les déjections de chiens sur la voie publique peuvent aller jusqu'à quelques centaines d'euros.

Aboiements

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que colliers anti-aboiements, dissuadant les chiens de faire du bruit de manière répétée et intempestive, pourra être prescrit. Les aboiements excessifs peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage.

Cession de bois

Une parcelle constituée de « têtes d'arbres » (environ 50 m³) sera disponible à partir du 15 février 2018. Pour les personnes intéressées, s'adresser en mairie avant le 3 février.

Les consignes de tri évoluent à partir du 1^{er} janvier 2018

Le Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets (SDED 52) cherche à optimiser la gestion globale des déchets ménagers en termes de maîtrise des coûts. Les haut-marnais sont de bons trieurs, avec d'excellentes performances de tri : 76 kg/hab. contre 47 kg au niveau national.

Toutefois, des marges de progrès économiques sont encore possibles, c'est la raison pour laquelle, avec l'appui de l'ensemble des collectivités en charge de la collecte des déchets, le SDED 52 a décidé d'harmoniser les consignes de tri à l'échelle départementale, ce qui permettra à tous les habitants de la Haute-Marne de trier de la même façon au 1^{er} janvier 2018.

Ce projet induit une modification du geste de tri : les petits cartons (< 50x50 cm) et les cartonnettes d'emballages seront désormais déposés avec les papiers dans les points d'apport volontaire dédiés. Un guide vous a été distribué fin décembre 2017, disponible aussi en mairie.

Un doute, une question sur vos déchets ménagers, vous pouvez contacter le SDED 52 au 03 25 35 09 29 ou par mail sded52@sded52.fr

Cartes grises — permis de conduire — cartes d'identité — passeports

Les procédures relatives aux cartes grises et permis de conduire se font dorénavant uniquement par internet sur le site : <https://ants.gouv.fr/>

Pour les cartes nationales d'identité et les passeports, bien qu'il soit possible d'effectuer un pré-demande en ligne, l'utilisateur devra toujours se présenter dans une mairie équipée d'un recuell. Pour nous, la mairie la plus proche est Chaumont.

Mairie

32, Grande Rue
52000 VILLIERS-LE-SEC
☎ : 03 25 03 25 11
☎ : 03 25 31 86 03
✉ : mairie.villierslesec52

Ouverture

- Du mardi au jeudi de 16h00 à 18h30 (19h30 le vendredi)
- Samedi de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

- Mercredi de 16h00 à 18h00
- Vendredi de 18h00 à 19h30
- Samedi de 10h00 à 12h00
- Les autres jours sur rendez-vous

Micro-crèche

4, Rue Chaude
52000 VILLIERS-LE-SEC
☎ : 03 25 02 24 04

Ouverture du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

Agence Postale

32, Grande Rue
52000 VILLIERS-LE-SEC
☎ : 03 25 31 99 81

Ouverture

- Du mardi au vendredi de 16h00 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h00.

Etat-civil

Carnet bleu :

04/12/2017 : Jules de Maxime BELZ et Maëva CHEVALLIER

09/01/2018 : Gabin de Jean-Baptiste et Sarah LANGLADE

Nos doyens :

PEILLEY Guy, né le 16/11/1925

LABBE Pierrette, née le 11/05/1926

Nous leur souhaitons d'être parmi nous encore de nombreuses années.

Dates à venir

Repas des aînés (Commune)
Samedi 17 février 2018

Pêche à la truite (Association Loisirs et Détente)
Dimanche 25 février

Site web de la Commune

: www.mairie-villierslesec52.fr

SOUVENIRS - SOUVENIRS

LES RECONNAISSEZ-VOUS ?

Théâtre à Villiers-le-Sec :

Nos acteurs

Paul FLAMERION,
Jean-Marie MEYER,
Daniel BALLAICHE,

Monique PICARD,
Michèle BABOUOT,
Lucette PICARD épouse
FAUCONNIER



Retour d'un match à Bologne
le 14 juillet 1963

René BOURGEOIS,
Roger VERSET,
Gilles CHRETIEN,
Jean JOLY,
Gilbert VERSET

William PREVOT,
Daniel BAILLACHE,
Max PICARD,
Michel LOUVRIER



Un grand merci à Daniel BAILLACHE qui a fourni ces photos souvenirs.

N'hésitez pas à venir en mairie compléter notre album photos.